Octobre 1986

N°8621

CARACTERES SECULAIRES ET CONJONCTURELS DE L'INTERVENTION ECONOMIQUE DE L'ETAT

Par

Alain LIPIETZ

Intervention au Colloque :

ESTADO Y ECONOMIA (A proposito del centenario de la Constitucion de 1886)

Universidad de Antioquia (Medellin), Septembre 1986

CARACTERES SECULAIRES ET CONJONCTURELS DE L'INTERVENTION ECONOMIQUE DE L'ETAT

RESUME

Après avoir présenté les deux théories de l'Etat présentes dans la théorie marxiste et les avoir articulées grâce au concept d'hégémonie, on analyse successivement les fonctions permanentes de l'Etat envers le développement économique et celles relatives à un régime d'accumulation particulier. Sont plus particulièrement analysées les fonctions de l'Etat dans la régulation "monopoliste" et "corporatiste" dont on essaie de souligner les différences et les similitudes. On conclut sur la crise conjointe des Etats "insérés" et "corporatistes".

MOTS-CLEFS : ETAT - CORPORATISME - MARXISME

STATE AND ECONOMY : PERMANENT AND CONJONCTURAL ASPECTS

SUMMARY

The two theories of State in marxist tradition are first presented and articulated through the concept of hegemony. According to it, permanent involvment of the State in economy is analysed, then the peculiar forms corresponding to distinct regimes of accumulation. More specifically, the fonctions of the State in "monopolist" versus "corporatist" regulations are compared, outlining oppositions and similarities. The paper is concluded with the present crisis of both "inserted" and "corporatist" states.

KEY-WORDS : STATE-CORPORATISM - MARXISM.

J.E.L. Classification numbers : 050 - 320

CARACTERES SECULAIRES ET CONJONCTURELS DE L'INTERVENTION ECONOMIQUE DE L'ETAT

Traiter en une courte intervention un aussi vaste sujet relève de la pure gageure. Nous nous contenterons ici de remettre en cause une vision des choses trop courante, aussi bien chez les libéraux que chez les marxistes. Selon cette vision des choses, l'Etat aurait "séculairement" un certain nombre de missions (en gros: les infrastructures et le maintien de l'ordre). S'y ajouteraient "conjoncturellement" des missions économiques appelées par des circonstances "atypiques": guerre, crise, développement accéléré...

Nous allons plaider qu'en fait, la distinction "séculaire/conjoncturelle" n'est guère pertinente. Tout Etat fait de temps en temps la guerre. Cette conjoncture peut être sa raison d'être et la base économique de la formation sociale qu'il dirige (par exemple: l'Etat Aztèque). Dira-t-on alors que la guerre fait partie de ses modes d'intervention économique séculaires ou conjoncturels ? En réalité, il y a quelque chose de commun à toutes les interventions de l'Etat (ses caractères séculaires, si on veut), mais ce quelque chose ne se réalise pas de la même manière selon le mode d'existence de la société, dans un état donné d'articulation et de fonctionnement des rapports sociaux.

Pour illustrer cette idée, nous nous en tiendrons ici à une approche marxiste, laissant aux libéraux le soin de définir eux-mêmes ce qu'ils jugent être la norme et l'exception dans les interventions économiques de l'Etat. Nous montrerons dans une première section que le rôle de l'Etat selon Marx et Engels a été abusivement réduit par leurs successeurs à un pur "instrument" des classes dominantes, et nous redéfinirons l'Etat comme forme institutionnelle dominante de l'hégémonie. Nous pourrons alors revenir dans une seconde section sur les responsabilités économiques les plus constantes

dérivant de cette fonction (les aspects "séculaires" si on veut). Nous montrerons ensuite dans une troisième section que les limites relativement circonscrites des interventions économiques des Etats bourgeois "classiques" ne constituent qu'un cas de figure assez exceptionnel (quelques Etats capitalistes développés du XIXe siècle), limites couramment dépassées après la Seconde Guerre Mondiale aussi bien dans les pays capitalistes avancés que dans les pays du Tiers-Monde. Dans une quatrième section nous montrerons que cette intervention "élargie" représente la forme même d'exercice des tâches générales de l'Etat dans des modèles de développement particuliers. Nous nous attacherons surtout au cas des pays capitalistes avancés, tout en esquissant quelques hypothèses sur les Etats "corporatistes" du Tiers-Monde.

Nous concluerons sur les causes de la crise actuelle de l'Etat interventionniste.

I - DEUX THEORIES DE L'ETAT DANS LA TRADITION MARXISTE

De toute la littérature marxiste existante portant explicitement sur l'Etat, le livre le plus connu est assurément <u>L'Etat et la Révolution</u> de Lénine, qui donne de celui-ci la définition la plus simple possible: <<<u>Un outil de la classe dominante pour mater les dominés</u>>>. Définition certes largement opératoire, mais qui laisse sans réponse deux questions importantes:

- si l'Etat n'est qu'un outil, la classe dominante doit exister comme telle en dehors de l'Etat, or la plupart des modes de production impliquent l'Etat dans la construction même des rapports sociaux, voire dans celle de la classe dominante elle-même.
- si l'Etat n'est que l'outil de la classe dominante, comment comprendre l'appel à l'Etat de plus en plus pressant depuis un siècle, de la part des dominés contre les dominants ?

Cette double impasse de la conception "instrumentaliste" de l'Etat n'est cependant pas le dernier mot du corpus théorique marxiste sur le sujet. En réalité, les oeuvres théoriques fondatrices nous présentent une toute autre conception de l'Etat. En un mot: l'Etat ne naîtrait pas tant de ce que dans la société il existe des intérêts <u>dominants</u> les autres, mais tout simplement de ce qu'il y existe des intérêts <u>divergents</u>, alors même que dans la société existent aussi des intérêts communs. Encore plus directement: l'existence de l'Etat est une contrepartie de ce que l'activité commune (de la Société pour elle-même) se présente comme divisée. Dès lors, l'existence de la Société comme produit de sa propre activité se présente comme une réalité séparée, <u>dominant</u> les individus:

"Cette fixation de l'activité sociale, cette pétrification de notre propre produit en une puissance objective qui nous domine [...], est un des moments capitaux du développement historique jusqu'à nos jours. C'est justement cette contradiction entre l'intérêt particulier et l'intérêt collectif qui amène l'intérêt collectif à prendre, en qualité <u>d'Etat</u>, une forme indépendante, séparée des intérêts réels de l'individu et de l'ensemble, et à faire en même temps figure de communauté illusoire, mais toujours sur la base concrète des liens existants, tels que liens du sang, langage, division du travail à une vaste échelle et autres intérêts; et parmi ces intérêts nous trouvons

4

en particulier, comme nous le développerons plus loin, les intérêts des classes déjà conditionnées par la division du travail, qui se différencient dans tout groupement de ce genre et dont l'une domine toutes les autres".

Comme on le voit dans ce texte très ancien, tiré de l'<u>Idéologie Allemande</u> (1848), Marx et Engels n'introduisent la thématique de la domination d'une classe qu'en position subordonnée par rapport à la préexistence (historique et conceptuelle) d'un <u>Etat séparé</u>, régulateur autonome de la Société divisée contre elle-même.

Héritage d'une critique encore trop récente de la théorie hegélienne de l'Etat ? Erreur de jeunesse vite dépassée par le constat que "Après chaque révolution, qui marque un progrès dans la lutte des classes, le caractère purement répressif du pouvoir de l'Etat apparait de plus en plus clairement", comme le reconnait Marx dans <u>La Guerre Civile en France</u>, après la Commune de Paris ? En réalité, rien, dans les travaux ultérieurs de Marx et Engels, ne confirme un tel ralliement à la thèse "instrumentaliste". Au contraire, la thèse "régulatrice" est réaffirmée et affinée. L'Etat, écrit Engels dans <u>l'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat</u>, (1882) est:

<un produit de la société à un stade déterminé de son déve loppement; il est l'aveu que cette société s'empêtre dans une insoluble contradiction avec elle-même, s'étant scindée en oppositions inconciliables qu'elle est impuissante à conjurer. Mais pour que les antagonistes, les classes aux intérêts opposés, ne se consument pas, elles et la société, en une lutte stérile, le besoin s'impose d'un pouvoir qui, placé en apparence au-dessus de la société, doit estomper le conflit, le maintenir dans les limites de l'"ordre"; et ce pouvoir, né de la société, mais qui se place au-dessus d'elle et lui devient de plus en plus étranger, c'est l'Etat>>.

On ne peut qu'être frappé dans ce texte par la similitude, même terminologique, de la problématique de l'Etat avec celle que développeront plus tard les cybernéticiens, biologistes, et autres théoriciens de la régulation. L'Etat apparaît ici comme un appareil "régulateur", en ce sens qu'il maintient une réalité contradictoire au sein d'un certain "ordre". Reste que cet "ordre" est une "domination", la domination d'une ou d'un groupe de classes. Ce qui laisse ouvert notre problème initial: qui dérive de quoi ? D'où viennent les rapports de domination ? Et là, Engels (cette fois

dans l'<u>Anti-Duhring</u>, 1878) répond par l'impossibilité de trancher: << Ils sont nés par deux voies différentes>>. D'une part, l'asservissement direct des vaincus. Mais aussi par la dynamique même de l'autonomisation des intérêts collectifs au fur et à mesure que se développe la division du travail:

<<Peu à peu, les forces de production augmentent; la population plus dense crée des intérêts ici communs. là antagonistes. entre les diverses communautés, dont le groupement en ensembles plus importants provoque derechef une nouvelle division du travail, la création d'organes pour protéger les intérêts communs et se défendre contre les intérêts antagonistes. Ces organes, qui déjà en tant que représentants des intérêts communs de tout le groupe, ont vis-à-vis de chaque communauté prise à part une situation particulière, parfois même en opposition avec elle, prennent bientôt une autonomie plus grande encore [...]. Comment, de ce passage à l'autonomie vis-à-vis de la société, la fonction sociale a pu s'élever avec le temps à la domination sur la société; comment, là où l'occasion était favorable, le serviteur primitif s'est métamorphosé peu à peu en maître [...], comment, au bout du compte, les individus dominants se sont unis pour former une classe dominante, ce sont là des questions que nous n'avons pas besoin d'étudier ici. Ce qui importe ici, c'est seulement de constater que, partout, une fonction sociale est à la base de la domination politique; et que la domination politique n'a aussi subsisté à la longue que lorsqu'elle remplissait cette fonction sociale qui lui était confiée. Quel que soit le nombre des pouvoirs despotiques qui ont surgi ou ont décliné en Perse et aux Indes, chacun a su très exactement qu'il était, avant tout, l'entrepreneur général de l'irrigation des vallées, sans laquelle aucune culture n'est là-bas possible>>.

Texte remarquable, qui nous fait saisir d'un seul mouvement le lien intime entre division du travail, séparation entre travailleurs manuels et intellectuels ("spécialistes du général"), apparition de l'Etat, lien spécifique avec l'espace (la première "fonction sociale" à laquelle pense Engels, c'est l'aménagement du territoire), constitution d'une classe exploiteuse à partir de l'Etat, y compris au nom du service de la société (voire de la "dictature du prolétariat").

Toujours est-il que nous voici en présence de deux théories de l'État, à articuler, ou plutôt d'une théorie articulée de la double origine de l'État, dont nous devons vérifier si elle éclaire la réalité séculaire et conjoncturelle de ce "corps séparé", l'État. Une telle démarche implique de comprendre comment "l'ordre social" est, à chaque période (en dehors des crises bien sûr), à la fois la forme d'un consensus sur des intérêts communs (qui se condense dans le respect de la légitimité du pouvoir d'État) et celle

de l'exercice d'une domination par un groupe social particulier. Or un nouveau concept, cette fois élaboré par Gramsci, vient justement éclairer ce problème: celui d'hégémonie.

L'hégémonie est la capacité d'une classe (ou d'une alliance) à représenter ses intérêts comme l'intérêt du peuple tout entier. L'apport de Gramsci consista à montrer sur quelques analyses concrètes l'ampleur matérielle et institutionnelle d'un dispositif hégémonique digne de ce nom, étant entendu qu'il existe des cas de domination fondés sur la seule coercition (ce dont je doute quant à moi). Un système hégémonique comprend à la fois un compromis entre classes dirigeantes, un compromis entre celles-ci et les classes dominées, avec un système complexe d'alliés et de couches-sociales relais. Ces compromis se matérialisent dans une série d'institutions, que Gramsci englobe toutes sous le nom d'Etat ("Etat = Société civile + société politique"), alors même que des institutions de droit privé (dans la société civile, donc) peuvent jouer ce rôle de ciment matériel de l'hégémonie: un système scolaire confié à l'Eglise, un système de conventions collectives patronat-syndicats, feraient ainsi partie de l'État.

Cette définition nous semble un peu large (l'Etat, dans le langage courant, c'est la société politique et ses appareils de permanents), mais elle a l'avantage de souligner que telle institution "privée" peut jouer le rôle d'un appareil d'Etat (par exemple la Sécurité Sociale française, au budget plus gros que l'Etat central). Inversement, certains appareils d'Etat acquièrent une telle permanence qu'ils échappent à la société politique, apparaissent comme des morceaux de la société civile (la "caste militaire" par exemple). L'autonomisation de fragments de l'appareil d'Etat (les enseignants, les technocrates, les militaires) est d'ailleurs la parfaite illustration de ce que celui-ci ne peut se réduire à un outil "fait pour la main" d'une classe dominante. Matérialisations devenues autonomes d'un compromis plus général (par exemple la promotion et la garantie sociale d'une petite bourgeoisie, ou même d'une aristocratie ouvrière), ces appareils peuvent à leur tour constituer la base d'un groupe social aux ambitions plus larges, selon le second schéma de Engels. Tel se constituera par exemple en couche-relais, négociant chèrement son obédience (les enseignants français),

tel autre en groupe dirigeant créant de toute pièce une nouvelle bourgeoisie (cas fréquent chez les militaires du Tiers-Monde).

L'analyse en terme d'hégémonie, ou plutôt de système idéologicoinstitutionnel hégémonique, permet donc de réconcilier concrètement les deux
traditions marxistes en ce qui concerne l'Etat. Comme compromis
institutionnalisé (1), le <u>dispositif institutionnel de l'Etat</u> (c'est-à-dire
à la fois le régime politique et la forme de reproduction des appareils
permanents de l'Etat) est bien le produit de l'ensemble des luttes qui
s'enracinent dans la société civile (de la propriété privée à la
contradiction hommes/femmes). Il traduit donc et assure la suprématie de
certains groupes sociaux définis indépendamment de lui. Mais, en tant
qu'institution devenue autonome, l'Etat engendre ses propres groupes
sociaux, avec des ambitions qui peuvent être elles-mêmes hégémoniques.
Typique est le cas de l'idéologie et des politiques "développementistes",
qui, de la France au Tiers Monde, ont conduit une bonne partie du monde latin
dans une course au rattrappage du modèle nord-américain, sous la direction de
la technocratie d'Etat, gaulliste ou cardéniste.

On mesure ici combien la conception instrumentaliste est faussée, mais aussi que la conception "régulatrice" ne saurait valider une idéologie de l'Etat-arbitre, ou prêt à servir tel ou tel maître selon le rapport des forces dans la Société civile. Si une classe sociale dominée (la classe ouvrière par exemple) ne peut "s'emparer de l'Etat existant pour le faire fonctionner tel quel à son service", c'est que l'Etat, dans sa forme même, porte la marque du compromis qui entérine la domination d'une autre classe, mais aussi que le personnel de ses appareils n'a pas forcément d'intérêts communs avec les classes dominées.

Remarquons pour finir que toutes ces analyses de l'Etat reposent sur ses attributs et ses fonctions "internes" et que celles-ci suffisent largement à rendre compte de son existence. L'Etat "externe", l'Etat comme appareil de défense vis-à-vis de l'extérieur de la Société (contre d'autres sociétés) est subordonné à sa définition "interne" fondamentale. A la limite, "l'Etat externe" n'est qu'un attribut de l'"Etat interne": il permet à une

collectivité de définir elle-même ses compromis internes (2). C'est pourquoi toutes les révolutions, même les plus radicales, sont intimement liée à la question nationale, qui peut même en être le point de départ (la révolution nord-américaine, la Commune de Paris de 1871).

II - LE ROLE ECONOMIQUE DE L'ETAT : CARACTERES SECULAIRES

Suivons à présent le fil directeur dégagé dans la section précédente (domination + régulation dans le cadre d'un système d'hégémonie) pour repérer les fonctions proprement économique de l'Etat.

Tout d'abord, et pour autant que le ou les modes de production dominant dans une formation sociale sont fondés sur l'exploitation et la domination, l'Etat "outil de la domination" entérine (au plan juridique et idéologique) cette domination et lui assure les moyens physiques de s'exercer: "l'hégémonie est cuirassée de coercition" dit Gramsci. Le droit fixe les règles de la domination (y compris des hommes sur les femmes) sans qu'il soit besoin à chaque jour d'employer la force, mais la force, dont l'Etat dispose, selon le mot de WEBER, en "monopole de la violence légitime", reste toujours à l'arrière plan du droit. Ainsi le droit et la force (le droit civil et la police, par exemple), consubstantiels à une vie économique régulière, mobilisent dès l'origine l'intervention de l'Etat dans l'économie.

Attention ! La force étatique se présente dès l'origine comme expression du droit, du moins dans les situations normales. Or le droit n'est pas l'expression des purs intérêts égoïstes, "corporatistes", d'un groupe social ayant la force de les imposer (sinon le droit serait inutile), mais de la forme sous laquelle il exerce son hégémonie. Le droit matérialise donc lui-même des compromis, entre classes dominantes, entre celles-ci et leurs alliés, et même avec les classes dominées, même avec les esclaves. En tant qu'agent économique l'Etat répressif est déjà un Etat régulateur.

Mais le rôle économique de l'Etat se manifeste primordialement dans la production des conditions générales de la division du travail: c'est-à-dire

dans la construction des infrastructures (de transport, de communication, d'irrigation) et, si l'économie est marchande, dans l'institution de la monnaie. Si l'économie n'est pas marchande, l'Etat semble même absorber toute l'organisation de l'économie, comme dans l'empire Inca. Mais il est essentiel de comprendre que même dans une économie marchande, l'intervention étatique est consubstantielle à l'économie <u>politique</u> (c'est-à-dire entre les unités économiques).

La monnaie, quelle qu'en soit la nature (matérielle ou fiduciaire) est en effet l'exemple type (avec la langue) de l'institution qui requière l'acceptation unanime, même de la part de ceux dont elle symbolise la position subordonnée. C'est l'Etat qui fixe l'unité de compte, et qui donne cours légal, valeur libératoire, à des signes utilisables en moyens de paiement. Seul une monnaie réduite au rôle de moyen de circulation peut être émise par des agents privés, parce qu'ils espèrent que dans la circulation ces signes feront retour vers l'émetteur. Aucune marchandise, même ayant en elle-même de la valeur (comme l'or), ne peut jouer elle-même le rôle de monnaie (valeur universellement acceptée) si l'unanimité n'est pas réalisée pour l'usage de cette marchandise comme monnaie. La capacité, pour l'Etat. de frapper du sceau du souverain (symbole de cette unanimité), les signes porteurs de la qualité de monnaie lui permet donc dès l'origine de s'approprier une partie de la richesse sociale circulant sous forme marchande: c'est le "seigneuriage", parfois suffisant pour financer les dépenses collectives.

Les défauts du seigneuriage, ce financement de l'Etat grâce à sa capacité à battre monnaie (en apposant son sceau sur des pièces d'or ou en imprimant des billets), ne sont pourtant pas minces. Au passif: l'instabilité de la valeur représentée par la monnaie, vite dommageable pour tout ceux dont les intérêts sont liés à la capacité de thérauriser de la valeur (les premiers banquiers) ou qui se livrent au commerce international (les premiers capitalistes marchands). A son actif, il y a la possibilité de financer en douceur les dépenses de l'Etat, mais toutes ne sont pas des dépenses d'intérêt collectif: il s'agit aussi de financer le personnel des appareils d'Etat, notamment la classe dominante de l'Etat féodal.

L'impôt est donc une forme plus stable de financement de l'Etat. Alors que le seigneuriage s'appuie sur un consensus "technique" (l'utilité de la monnaie) et permet à l'Etat d'échapper à tout contrôle (si ce n'est la réprobation qui frappe les "rois-faux-monnayeurs"), l'impôt ne s'appuie a priori sur aucun consensus: il pose donc ouvertement la question du contrôle, et de la construction explicite d'un compromis. L'impôt mobilise la force: c'est pourquoi il doit rechercher sa légitimation. La question du "juste impôt" et de "l'Etat économe", garanties d'une monnaie stable, fut, au côtés de la question de la Terre, à l'origine des premières révolutions bourgeoises démocratiques.

III - DE L'ETAT CIRCONSCRIT A L'ETAT INSERE.

Les premières révolutions bourgeoises (hollandaise, anglaise, française, américaine) affirment l'arrivée à l'hégémonie de la classe des capitalistes privés: la bourgeoisie. A l'hégémonie, pas à la domination exclusive: toutes ces révolutions réalisent un compromis entre plusieurs classes, sur la base de plusieurs modes de production, y compris l'esclavage aux USA et la petite production marchande en France. Mais (sauf le cas des Etats-Unis), il s'agit toujours de révolutions contre un Etat, ou des embryons d'Etat, déjà construit par le féodalisme, et incorporant déjà un compromis partiel avec la bourgeoisie. D'un point de vue historique, parce qu'elles visent à éliminer de l'Etat tout ce qui relève de ses fonctions prédatrices au bénéfice d'une classe dominante constituée dans l'Etat (la noblesse), les révolutions bourgeoises du XVII-XVIIIe siècle apparaissent comme des révolutons de la société civile contre l'Etat: elle semblent viser à circonscrire l'Etat.

"L'Etat circonscrit" (3) apparaît ainsi comme la forme typique de l'Etat du capitalisme. Il semble se réduire en effet à ses fonctions séculaires:

 \star Production et entretien des infrastructures et de certains services collectifs.

* Maintien de l'ordre, c'est-à-dire des rapports sociaux de base du nouveau système social: avant tout la propriété privée et le salariat comme vendeur libre -c'est-à-dire non coalisé- de la force de travail.

* Garantie d'une monnaie stable, limitation du seigneuriage et financement par l'impôt des dépenses collectives (cela bien entendu après la fin des révolutions I). La participation au vote de l'impôt devient même l'acte de souveraineté populaire par excellence, et bien souvent le fait de payer l'impôt est la condition du droit de vote.

En principe, c'est tout. En fait, c'est déjà beaucoup, et d'autres interventions économiques majeures doivent être soulignées.

D'abord, si l'on veut bien admettre que l'Etat ne se réduit pas aux appareils propres de la société politique, mais aussi à certains appareils de la société civile, telle l'Eglise, alors cet Etat assume de fait, parfois directement, parfois par délégation, certaines tâches collectives de reproduction du salariat: l'enseignement, le secours aux indigents.

Ensuite "l'Etat extérieur" acquiert lui-même une importance économique interne renouvelée. Dans l'Etat précapitaliste, les aspects externes de son rôle (c'est-à-dire ses fonctions d'interface avec les communautés extérieures) avaient certes une dimension économique, puisque de nouveaux territoires pouvaient être amalgamés ou soustraits par la guerre ou les alliances à l'Etat national en formation. Mais ces changements de configuration géographique avaient une importance économique mineure: les échanges internationaux n'étaient guère plus cloisonnés que les échanges inter-provinciaux. Tout change dès la période de transition, avec la prise en compte par les Etats absolutistes des intérêts de la bourgeoisie nationale. Libre échange ou protectionnisme deviennent des choix de politique économique majeurs. La "fermeture commerciale" d'un territoire devient même dans certains cas l'acte de naissance de l'Etat-Nation: Etats-Unis d'Amérique, Empire Allemand.

Ces deux exemples (et le Japon de l'ère Meiji en est un autre) soulignent même à quel point. l'Etat, comme force autonome séparée de la société, peut, par sa propre politique économique, susciter des transformations dans le corps social, créant (ou développant) à la fois la Nation (lieu géographique d'une hégémonie acceptée) et les forces dirigeantes. Certes. le régime politique qui dirige l'État est alors souvent soutenu ou porté par des forces sociales préconstituées dans la société. et échouerait dans ses tentatives s'il ne construisait pas autour de ces projets hégémonie nous appellerons "développementiste". Le "développementisme" ne se réduit pas au protectionnisme, condition nécessaire mais non suffisante. Il implique une politique industrielle animée par l'Etat visant à constituer ou renforcer une "base productive" nationale. sous propriété publique ou privée. La réussite de ce projet implique un réel consensus social. Les exemples de réussites (de l'Allemagne bismarkienne à la Corée d'aujourd'hui) ne doivent pas laisser croire que le "volontarisme" étatique suffit. Il y faut de profondes transformations dans la mentalité (et donc souvent dans la nature) des classes dirigeantes de la société civile, il y faut des réalisations concrètes arrachant le consentement (fût-il revendicatif) des classes dominées.

Le Tiers Monde offre de multiples exemples de tentative de construction <u>conjointe</u> de la Nation, de l'Etat, et de la base productive nationale à partir d'appareils d'Etat devenus autonomes. Mais à côté de quelques exemples de "développementismes" assez réussis (Cardenas, Vargas, Peron et, pour beaucoup, Staline lui-même), combien de proclamations velléitaires de bureaucraties civiles ou militaires sans aucun impact sur la société civile...

Toutefois l'Etat développementiste a longtemps semblé une aberration par rapport à la norme de l'Etat bourgeois "circonscrit": un Etat de transition, permettant une révolution capitaliste "par en haut". Même l'intervention directe dans la production et la réglementation commerciale de la part des Etats capitalistes développés, à la faveur de la première guerre mondiale, passa d'abord pour un état d'exception. Puis la montée des Etats "corporatistes", fascistes ou populistes, réactionnaires ou

developpementistes, dans l'Entre-Deux-Guerres, souleva un débat général sur la devenir de l'Etat "libéral", c'est-à-dire circonscrit. D'autant plus que le développement d'un Etat régulateur explicite de l'économie était prôné de plus en plus largement, bien au delà des courants corporatistes: par les sociaux démocrates et les rooseveltiens (4).

Après la Seconde Guerre Mondiale, l'intervention permanente de l'Etat dans l'économie, dans des domaines d'où il avait été jusque là circonscrit, devint la règle pour les pays capitalistes développés. L'Etat était maintenant "inséré" dans l'économie marchande et la gestion du salariat. Pour comprendre cette évolution, il faut approfondir notre compréhension du capitalisme, et mesurer à quel point l'Etat "circonscrit" (dont nous avons d'ailleurs noté combien il était déjà impliqué dans l'existence des rapports capitalistes) ne correspondait qu'à <u>l'une</u> des formes de fonctionnement possible du capitalisme.

IV - MODELES DE DEVELOPPEMENT ET INTERVENTION DE L'ETAT

Les économistes de toutes tendances ont reconnu la grande variété historique des formes de fonctionnement du capitalisme. Ils les ont baptisés souvent de noms suggérant une nécessaire succession de ces formes dans le temps: "cycles longs", "stades", etc...

L'analyse en termes de formes d'hégémonie conduit à relativiser l'économisme sous-jacent à ces sortes de "loi de succession"(5). Certes, l'accumulation capitaliste sous chacune de ses formes développe certaines contradictions, qui conduisent à la crise finale de cette forme. Mais la naissance d'une nouvelle forme est un processus historique, une <u>invention</u>, comme celle d'un nouveau système hégémonique. Celle-là, que nous apellerons modèle de développement, ne va d'ailleurs pas sans celui-ci: un modèle de développement est à la fois le produit de la constitution d'un nouveau système hégémonique, et la base de sa reproduction sur une longue période.

Un modèle de développement peut et doit être analysé sous trois aspects différents (6).

- Comme <u>modèle technique d'industrialisation</u> (ou <u>paradigme technologique</u>). Nous visons par là les principes généraux qui guident l'évolution de l'organisation du travail pendant la période de suprématie de ce modèle (ils ne concernent pas seulemnt l'industrie, évidemment).
- Comme <u>régime d'accumulation</u>. Il s'agit du principe macroéconomique qui décrit la compatibilité sur une période prolongée des transformations des conditions de la production et des formes d'usage du produit social.
- Comme <u>mode de régulation</u>. Il s'agit de l'ensemble des formes d'ajustement des <u>anticipations</u> et des comportements contradictoires des agents individuels par rapport aux principes collectifs du régime d'accumulation. Ces formes comprennent aussi bien les habitudes culturelles que les formes institutionnelles telles que lois, conventions, etc...

Ainsi le régime d'accumulation apparaît comme le <u>résultat</u> macroéconomique du fonctionnement du mode de régulation, sur la base d'un modèle d'industrialisation. Il faut insister sur la variabilité historique des régimes d'accumulation : le capitalisme ne fonctionne pas à chaque époque de la même manière, le surplus social n'est pas systématiquement dirigé dans les mêmes proportions vers la consommation ou l'investissement. L'invention et la mise en place d'un mode de régulation permettant à un régime donné de se reproduire n'est donc pas la réalisation d'une nécessité fonctionnaliste transhistorique (du type "Pour que le capitalisme se développe, il faut qu'existe telle institution, et voilà pourquoi elle existe"). Le modèle de développement, avec son modèle d'industrialisation, son régime d'accumulation, son mode de régulation, est le produit involontaire de luttes sociales, comme de conflits idéologiques, opposant non seulement les classes sociales entre elles, mais au sein de chacune de celles-ci des courants d'opinion divergents quant aux buts les plus souhaitables pour la société, ou quant aux compromis les plus intéressants avec le reste de la société. Un modèle de développement ne commence à perfectionner consciemment son propre mode de régulation que lorsque, fruit d'une évolution politique hasardeuse. il a déjà fait la preuve de son relatif succès dans une nation ou un ensemble

de nations assez puissantes pour le présenter comme universellement valable: l'hégémonie d'un modèle est souvent l'hégémonie d'une nation particulière.

Ajoutons que le mode de régulation compatible avec un régime d'accumulation, comme ce régime lui-même, peut, dans ses modalités concrètes, varier assez considérablement d'un pays à l'autre et même d'une phase à l'autre à l'intérieur d'un même modèle. Ainsi, des partis politiques différents peuvent en fait gérer le même modèle en l'infléchissant de telle ou telle manière, en introduisant et en refusant telle ou telle réforme, parce qu'il y a un consensus national, et même international, sur les buts qu'il est bon et juste que la société poursuive.

On mesure ici les liens étroits que les notions ici utilisées de "modèle" ou de "régime" nourrissent avec celles de "consentement" et d'"hégémonie" utilisées plus haut et, du point de vue méthodologique, ceux qu'ils entretiennent avec la notion de "paradigme" utilisée en épistémologie.

Le modèle de développement d'après-guerre des pays capitalistes industrialisés (que nous appellerons, conformément à une tradition belge. italienne et française qui remonte d'ailleurs aux années 1930, "fordiste") illustre parfaitement ces différents caractères. A l'intérieur de traits communs, il présente une assez large plage de variation dans ses réalisations concrètes, des USA à la Suède. L'"air de famille" entre les différents "fordismes" nationaux n'est cependant ni un hasard, ni le produit de lois nécessaires d'évolution du capitalisme, se reproduisant dans chaque pays. Il y a eu bel et bien un processus d'imitation de ces pays les uns par les autres, avec une hégémonie industrielle et culturelle des USA (l'American Way of Life) et un certain nombre de valeurs communes, mises en avant par la coalition rooseveltienne aux USA et la sociale-démocratie européenne, dans le cadre de l'affrontement avec les fascismes d'une part, le modèle soviétique de l'autre. Ces valeurs et les institutions correspondantes se sont imposées y compris aux gouvernements conservateurs, et elles ont été imposées aux pays vaincus lors de la 2è guerre mondiale (RFA, Italie, France, Japon), aussi bien contre les valeurs et les formes institutionnelles corporatistesfascistes que contre la tentation soviétique.

Or ce nouveau modèle de développement comporte justement parmi ses caractéristiques, et c'est ce qui nous préoccupe ici, une intervention de l'Etat sans commune mesure avec celle de l'Etat circonscrit du XIXe siècle.

Le modèle de développement dominant de la seconde moitié du XIXe siècle (celle de l'hégémonie britannique) peut être considéré comme un régime d'accumulation extensive, basé sur les techniques et le savoir-faire ouvrier de la première révolution industrielle, avec une régulation "concurrentielle". Dans ce mode de régulation, les marchandises vérifient au coup par coup leur échangeabilité en monnaie; celle-ci se présente comme un stock exogène (même si le crédit privé peut gonfler la masse des moyens de circulation dans les conjonctures de "boom"), et le rapport salarial se renoue lui-même au coup par coup, le salaire fluctuant avec le mouvement des affaires autour d'une norme de consommation relativement stable. "L'Etat circonscrit" se définit ainsi (mais il est plus que celà) comme une des caractéristiques institutionnelles de ce mode de régulation, dit "concurrentielle".

Fondamentalement, ce fut le dévelopement au long du XXè siècle de nouveaux paradigmes technologiques (le taylorisme et l'automation) qui allait mettre en crise ce modèle. Le développement sans précédent de la productivité exacerba entre les deux guerres mondiales la contradiction entre la croissance de la production et la stagnation de la consommation de masse. A cette époque, les marxistes pouvaient reconnaître dans cette conjoncture la vieille analyse marxienne de la contradiction entre "socialisation de la production et anarchie de la consommation". Le socialisme, compris pour la plupart d'entre eux comme étatisation de la production et organisation étatique des marchés, apparaissait comme la solution non seulement souhaible mais historiquement nécessaire.

L'apparition des régimes fascistes ou populistes, réalisant cette organisation étatique par des voies autoritaires, "corporatistes" (fusion des syndicats et des trusts sous la tutelle de l'Etat) posait aux mouvements ouvriers un problème très difficile: qu'est-ce qui distinguait, sinon dans

les références idéologiques (et encore !), un corporatisme populiste et développementiste d'un socialisme d'Etat gérant "l'accumulation socialiste primitive", quant à leur modèle de développement ? Souvent pas grand chose, et l'on vit de fait bien des chassés-croisés individuels et des alliances "contre nature".

Ce n'est pourtant pas la régulation corporatiste qui triomphe dans les pays capitalistes développés après la seconde guerre mondiale, mais bien le modèle fordiste. Le triomphe des techniques tayloriennes et de l'automation comme paradigme technologique ne fut rendu possible que par l'accumulation intensive centrée sur le développement de la consommation de masse comme régime d'accumulation. La croissance du pouvoir d'achat des travailleurs devint en effet quasi parallèle à la croissance de la productivité.

Or ce parallèlisme eut été impossible dans le cadre de la régulation concurrentielle, aucun patron n'ayant d'avantage immédiat à octroyer des augmentations de salaire en spéculant sur la croissance ultérieure du marché. Ce cas typique de contradiction "intérêt d'ensemble/intérêt individuel immédiat" appelait typiquement la fonction régulatrice de l'Etat. Elle ne prit pas pourtant la forme directe du corporatisme, mais d'une intervention et d'une garantie de l'Etat en vue de promouvoir la routinisation d'un cadre d'accord général et institutionnalisé entre les syndicats et le patronat (qui dût lui-même se doter d'une représentation collective). Cet institutionnalisation du compromis porta à la fois sur le salaire direct (par les conventions collectives, elles mêmes encadrées par la législation sociale) et sur le salaire indirect: la création de caisses de sécurité sociale à vocation universelle et à cotisation obligatoires, souvent sous la tutelle de l'État, voire directement gérées par lui.

L'autre "grande transformation" du rôle de l'Etat (pour reprendre les termes de Polanyi [1983]) porta sur la création et la gestion de la monnaie. L'Etat circonscrit, nous l'avons vu, avait été tenu à l'écart des manipulations monétaires. La Grande Guerre (celle de 1914-1918) avait remis à l'honneur une invention authentiquement nord-américaine: la monnaie de crédit à cours forcé, émise par la Banque Centrale. Les tentatives, après la

guerre, de revenir à une discipline de parité-or, ou pire, à la parité antérieure à la guerre, se révèlèrent désastreuses. La Seconde Guerre Mondiale, les progrès de l'enseignement de Keynes, et la logique plus générale de l'accumulation intensive avec consommation de masse convainquirent l'establishment que la base de la circulation monétaire ne pouvait plus rester institutionnellement découplée du mouvement général de l'économie. La monnaie devait au contraire être émise, sous le contrôle d'une agence publique, en fonction de la demande de l'économie. Il apparaissait même possible d'accélérer ou de ralentir le mouvement de l'économie en modifiant les conditions d'émission des crédits (7).

Deux des formes institutionnelles majeures du mode de régulation nouveau (que l'on désigne par "régulation monopoliste") <u>inséraient</u> donc plus directement les institutions étatiques (y compris la Banque Centrale et les Caisses de sécurité sociale) dans le contrôle de l'économie. Mais les institutions de l'Etat circonscrit elles-mêmes (fiscalité, dépenses d'infrastructures ou d'armement, paye des fonctionnaires) prenaient une portée explicite nouvelle: par les variations de leur volume, elles permettaient d'accroître ou de restreindre la demande effective, conformément à l'esprit du nouveau mode de régulation.

Cette intervention "conjoncturelle" de l'Etat (telle que la décrivait la doctrine keynésienne) ne s'ajoutait donc pas simplement à ses fonctions séculaires. Plus profondément, la fonction séculaire régulatrice de l'Etat était modifiée dans son mode d'exercice. A une cybernétique en termes de "limites", de "garde-fous", de "garant en dernier recours", succédait une intégration explicitement pensée (y compris formalisée en Plans, en modèles économétriques) des impératifs du guidage, de mois en mois, du modèle de développement sur lequel reposait le compromis entre les classes sociales.

Contrairement à ce qu'avaient pensé dans les années 30 des critiques marxistes de la sociale-démocratie ou du New-Deal, le nouveau mode de régulation ne pouvait cependant se réduire en aucun cas à une variante de gauche du fascisme. Au contraire, il respectait les formes de la démocratie représentative, l'indépendance syndicale, et laissait une large place aux

négociations contractuelles, non centralisées par l'Etat, au sein de la société civile (8). Cependant, la "collaboration Etat-patronat-syndicats" dans le réglage de la croissance, la codification explicite des lieux d'élaboration des compromis, y étaient si intenses que la tradition politologique anglo-saxonne n'hésite pas à parler de "corporatisme" à propos de ces pratiques institutionnelles.

Pour ma part, je propose de réserver le terme de <u>corporatisme</u> (en tant que mode de régulation (9)) aux cas de <u>fusion</u> des instances de représentation des intérêts sociaux et des institutions de régulation étatique. Dans une régulation corporatiste, il n'y a pas de représentation autonome des intérêts des groupes sociaux dominés, venant négocier des compromis au sein d'un processus de lutte (ce qui est la tâche des syndicats sociaux-démocrates en régulation monopoliste). Cela ne signifie pas que ces intérêts soient complètement oubliés: ils sont toujours plus ou moins pris en compte dans un système hégémonique. Mais c'est l'Etat corporatiste qui se présente ici comme à la fois leur avocat et leur arbitre.

En ce sens, l'Etat corporatiste a très bien survécu à la défaite d'une de ses variantes, l'Etat fasciste. Il a même pu se parer du prestige de l'Etat inséré nord-occidental, voire du "socialisme étatique" des pays de l'Est (10). Il est en effet apparu comme la forme la plus adaptée aux systèmes hégémoniques "développementistes" du Tiers-Monde, que ce soit sur la base de régime d'accumulation par substitution aux importations (comme au Brésil) ou par promotion d'exportation (comme en Corée du Sud), et surtout de cette combinaison des deux que j'ai appelée "fordisme périphérique" [1985b].

On remarque que la même législation corporatiste (par exemple celle de Getulio Vargas, toujours en cours depuis 1942) peut recouvrir des régimes d'accumulation successifs différents, et que la fraction spécifiquement syndicale de l'appareil étatique corporatiste peut disposer d'un poids assez grand pour inquiéter les autres appareils de l'Etat (comme sous Goulart). La "fusion" des appareils de représentation des intérêts divergents avec l'appareil d'arbitrage n'empêche pas les intérêts divergents de s'exprimer...ni la domination de certaines classes de s'exercer.

V - POUR CONCLURE : LA CRISE DE L'ETAT INSERE

L'insertion active de l'Etat dans la régulation économique n'est pas la seule responsable de l'expansion remarquable qu'a connu le modèle de développemnt fordiste, aujourd'hui en crise. Non moins importante fut l'efficacité du paradigme technologique industriel à la base de celui-ci. Symétriquement, la crise actuelle du fordisme est d'abord une crise de son modèle d'organisation du travail, comme l'ont compris très vite les industriels japonais et quelques spécialistes des relations industrielles. Mais l'efficacité économique de l'intervention de l'Etat inséré est, elle aussi, compromise. Et cela du côté externe comme du côté interne.

La crise "externe" de l'Etat inséré est la plus facile à comprendre. L'internationalisation des circuits productifs et des courants de la circulation a brisé l'unité (relative) entre espace économique et espace politique national. La législation sociale semble de plus en plus devoir se soumettre aux "contraintes" de la compétitivité, la politique budgétaire et la politique monétaire aux "contraintes" de l'équilibre de la balance des paiements.

Si ces difficultés, qui frappent aussi l'Etat corporatiste, étaient les seules, deux possibilités se dessineraient, tendant toutes deux à rétablir une meilleur correspondance entre espace économique et espace politique: davantage de protectionnisme et d'auto-centrage sur les nations existantes, ou bien création d'instances de régulation de type étatique transnationales (11). La difficulté, dans les deux cas, surgira de la crise d'hégémonie qui se combine à la crise du régime fordiste: pour qu'une nation s'astreigne à un plus grand autocentrage, ou que plusieurs nations se dotent d'instances de compromis communes, il faut un accord relatif, un consentement assez général sur les buts qui justifient l'acceptation du pacte social. Or cela n'existe pas actuellement, dans la plupart des cas.

C'est justement là l'aspect "interne" de la crise de l'Etat inséré comme de l'Etat corporatiste. En tant que forme institutionnelle (parmi

d'autre) de la régulation d'un certain modèle de développemnt, la légitimité de son action économique repose sur le concensus quant à la validité du modèle. Elle ne repose pas sur la force, ni même seulement sur la légalité démocratique (car les agents privés pourraient considérer qu'une majorité électorale ne peut intervenir dans les affaires privées). Si donc les différentes classes sociales ont accepté, de bon ou de mauvais gré, les compromis "fordistes" de l'après-guerre, c'est que le mode de vie qu'ils rendaient accessible leur paraissait désirable. Or, entre 1968 et 1973 (pour simplifier), la désirabilité puis la stabilité économique du modèle se sont trouvés mis en question dans les pays capitalistes avancés. Entre 1973 et 1985, les Etats autoritaires à régulation corporatiste du Tiers-Monde ont connu diverses fortunes et infortunes (LIPIETZ [1985b]). Le succès même des politiques développementistes dans les "Nouveaux Pays Industriels" a débouché sur une contestation démocratique plus ou moins radicale, aggravée par la crise du modèle économique sur lesquels ils reposaient.

Car, ne l'oublions pas, si "régulateurs" qu'ils soient, les Etats insérés ou corporatistes ne sont que la forme d'exercice de l'hégémonie d'une coalition dominante. Quels que soient les résultats économiques obtenus (selon les critères du modèle de développement en vigueur), il est apparu dans les deux cas un rejet populaire des méthodes autoritaires ou du moins administratives caractéristiques de ces deux formes d'Etat qui exprimaient, chacune à leur manière, une volonté de certaines classes dominantes de façonner l'avenir de leur nation selon leurs ambitions ou leurs intérêts. Ce rejet a pris la forme d'une volonté d'autonomie individuelle et de démocratie.

Cette crise d'hégémonie débouche majoritairement, à l'heure actuelle, sur un retour en force de l'idéologie "libérale" de l'Etat circonscrit: "laissons les individus [c'est-à-dire, dans la société civile, les plus forte d'entre eux] faire ce qu'ils veulent, sans que l'Etat s'en mêle". L'instabilité sociale et internationale croissante qu'induit évidemment la mise en oeuvre d'une telle idéologie prouve à coup sûr que "moins l'Etat" ne signifie pas forcément" plus de liberté... pour tous !

Réinventer de nouveaux modèles de développement, de nouveaux compromis, de nouveaux modes de régulation, et donc de nouvelles formes d'Etat et de nouveaux modes pour son intervention, telle est la tâche de l'heure, face à la crise. Souhaitons que ces inventions que l'Histoire exige conduisent, cette fois, à plus de démocratie (une "démocratie de participation", selon Macpherson), dans la société civile comme dans la société politique.

Alain LIPIETZ

NOTES

- 1) Ce terme (ainsi que ceux d'"Etat interne", "Etat externe", "Etat inséré" et "Etat circonscrit", définis plus loins) est de DELORME et ANDRE [1983]. En ce qu'il suggère l'autonomisation des institutions matérialisant le compromis, il me paraît plus juste que celui de "condensation d'un rapport de force" avancé par POULANTZAS [1976].
- 2) Selon Ernest Renan, la Nation n'est elle-même qu'un "plébiscite de tous les jours", l'expression d'un accord pour continuer ensemble (à se battre, à passer des compromis), au sein d'un sous-groupe circonscrit du genre humain. La définition de ce sous-ensemble est l'histoire nationale elle-même: qui fait partie de la Nation ? Question toujours brûlante "à la marge", cette marge pouvant être territoriale, mais aussi à l'intérieur des frontières (les Indiens d'Amérique faisaient-ils parties des nations issues de la rupture d'avec les métropoles anglaises et ibériques ? Les immigrés font-ils partie de la France ?).
- 3) Concept évidemment très large. MACPHERSON [1985] distingue un modèle initial (la "démocratie de protection") et un modèle évolué (la "démocratie d'épanouissement").
- 4) Pour la IIIe Internationale, l'ère de l'Etat circonscrit était de toutes façons révolue, et la question était de savoir si la direction de l'Etat, devenu maître de l'économie, tomberait dans les mains de la grande bourgeoisie ou du prolétariat. On alla jusqu'à caractériser le projet étatiste de la sociale-démocratie comme "aile gauche du fascisme". Erreur politique non sans un vague fondement analytique. Le même mot ("Etat corporatiste") désigne en français la famille de formes d'Etat à laquelle se rattache les fascismes, et en anglais les Etats sociaux-démocrates! Sur ce débat (et le fondement analytique commun) voir la conclusion de LIPIETZ [1979] (en espagnol dans Margines n°3, 1983, Vera Cruz, Mexique).

- 5) Pour une critique de ces représentation, voir LIPIETZ [1985a].
- 6) Il ne s'agit là, bien sûr, que d'une recommandation heuristique, rendant compte des éclairages, sous de multiples facettes, de la même idée, chez AGLIETTA [1976], BOYER et MISTRAL [1978], CORIAT [1978], LIPIETZ [1979, 1985b], etc... On reprend ici les formulations de GLYN et al. [1986].
- 7) Sur les fondements, les mécanismes et les possibilités de la monnaie de crédit en régulation monopoliste, voir LIPIETZ [1983].
- 8) C'est ce que le ministre des finances du "miracle allemand", le démocratechrétien anti-nazi Ludwig ERHARD, appela "l'économie sociale de marché". Notons qu'au sens de Gramsci bien des institutions "civiles" de la régulation allemande font partie de "l'Etat".
- En français ce mot désigne aussi la tendance d'une profession (dominants et dominés) à se constituer en bloc face au reste de la société.
- 10)C'est le cas de très nombreux jeunes "socialismes du Tiers-Monde", à parti et syndicat unique. Mais des corporatismes plus anciens, comme l'argentin, ont pu manifester des accointances ou des complicités, soit avec l'Allemagne nazie, soit avec l'Union Soviétique.
- 11)Sur la question des nouveaux espaces de régulation (et d'hégémonie), voir LIPIETZ [1985c].

BIBLIOGRAPHIE

(Les textes "canoniques" de Marx et Engels sont cités sans référence à une traduction particulière. Les auteurs anglophones sont cités d'après la traduction française).

AGLIETTA M. [1976]

Régulation et crises du capitalisme, Calmann-Lévy, Paris.

BOYER R., MISTRAL J. [1978]

<u>Accumulation. inflation. crises</u>, P.U.F., Paris, réédition augmentée
1983.

CORIAT B. [1979]

L'atelier et le chronomètre, Paris, Bourgois.

DELORME R., ANDRE C. [1983]

<u>L'Etat et l'économie</u>, Seuil, Paris.

GLYN A., HUGUES A., LIPIETZ A., SINGH A. [1986]

<<The Rise and Fall the Golden Age: An Historical Analysis of Post-war Capitalism in the Developed Market Economies>> intervention au séminaire Money, Finance and Trade Reform du WIDER/UNU, Helsinki, Août.

LIPIETZ A. [1979]

Crise et inflation: pourquoi? Paris, F. Maspero.

LIPIETZ A. [1983]

<u>Le Monde enchanté</u>. <u>De la valeur à l'envol inflationniste</u>. La Découverte- Maspéro, Paris.

LIPIETZ A. [1985a]

"Trois crises", communication au Colloque <u>La crise actuelle par rapport aux crises antérieures</u>, Binghamton (USA), Novembre, Couverture Orange CEPREMAP n°8528.

LIPIETZ A. [1985b]

<u>Mirages et miracles. Problèmes de l'industrialisation dans le Tiers</u>
<u>Monde</u>, La Découverte, Paris.

LIPIETZ A. [1985c]

"Le national et le régional: quelle autonomie face à la crise capitaliste mondiale?", intervention au colloque <u>Spatial Structures</u> and Social <u>Process</u>, Lesbos, Août. <u>Couverture Orange</u> CEPREMAP n°8521.

MACPHERSON C.B. [1985]

<u>Principes et limites de la démocratie libérale</u>. La Découverte/Boréal-Espress, Paris-Montréal.

POLANYI K. [1985]

La grande transformation, Gallimard, Paris.

POULANTZAS N. [1985]

La crise de l'Etat, P.U.F., Paris.